

La naissance de trois couvents de frères mineurs : Berne, Fribourg, Lausanne

Autor(en): **Joho, J.-J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **67 (1959)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-658425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La naissance de trois couvents de frères mineurs : Berne, Fribourg, Lausanne

Il y a sept cents ans, le 4 novembre 1258, les frères mineurs, qu'on a aussi appelés *cordeliers*, *franciscains* ou *minorites*, en allemand *Barfüsser*, etc., recevaient à Lausanne le terrain sur lequel ils allaient bâtir l'église et le couvent de Saint-François. Saisissons l'occasion de ce centenaire pour étudier la genèse de cet établissement et jetons aussi un coup d'œil sur d'autres fondations analogues.

Installés à Bâle avant 1238¹, à Zurich en 1240 environ, les frères mineurs ne conquièrent la Suisse occidentale qu'à partir du milieu du XIII^e siècle. Dès 1255, ils se fixent successivement à Berne, Fribourg, Lausanne, Genève, puis dans des villes secondaires de la Suisse romande.

Les frères mineurs ne pouvaient, bien entendu, fonder leurs établissements qu'avec l'assentiment des autorités ecclésiastiques et laïques. De plus, pauvres comme ils l'étaient et le voulaient être, il fallait que le terrain nécessaire leur fût cédé à des conditions très avantageuses, voire même gratuitement. Or, nous savons qu'ils bénéficiaient de la protection du souverain pontife et de la faveur des évêques ; ils avaient noué d'excellentes relations avec les autorités municipales, et plus d'un couvent fut fondé grâce à la générosité d'un comte, d'un haut magistrat ou d'un simple bourgeois. C'est ainsi que le couvent de Lausanne doit son existence à une intervention du pape auprès de l'évêque Jean de Cossonay et aux libéralités d'un sénéchal et d'autres

¹ J. OBERST, *Die mittelalterliche Architektur der Dominikaner und Franziskaner in der Schweiz*, 1927, p. 70.

seigneurs ; les comtes de Savoie furent les fondateurs et les amis du couvent de Genève. A Berne, l'établissement des frères mineurs fut instamment demandé par les autorités de la ville ¹. Quant au couvent de Fribourg, il naquit par la volonté d'un riche bourgeois, Jacques de Riggisberg, qui dans son testament légua aux moines sa propre maison et le terrain environnant ².

Chaque couvent de frères mineurs avait à sa tête un *gardien*. Un groupe de couvents formait une *custodie* dirigée par un *custode* ; un groupe de custodies formait une *province*. Les trois couvents de Berne, Fribourg et Lausanne, dont il sera plus particulièrement question dans cet article, appartenaient à deux groupes différents ; ceux de Berne et de Fribourg faisaient partie de la custodie de Bâle et de la province de Haute-Allemagne ; celui de Lausanne était à la tête d'une custodie rattachée à la province de Bourgogne.

Une fois installés dans une ville, les frères mineurs entreprennent la construction de leur couvent et d'une église, parfois en bois ³, tout d'abord, puis en pierre. Ces travaux durent généralement de longues années. Les *Barfüsser* de Bâle, établis en 1250 sur la place qui prit leur nom, entreprennent en 1253 la construction de leur église, qui sera déjà utilisable comme telle trois ans plus tard ⁴. Les Soleurois, en revanche, ne purent consacrer la leur qu'une vingtaine d'années après la fondation ⁵. A Berne, les moines, établis en 1255, avaient en 1295 une église assez spacieuse pour abriter une assemblée communale, mais n'en construisirent le chœur en pierre qu'une trentaine d'années plus tard ⁶. Le

¹ P. LACHAT, *Barfüsserkloster Bern*, p. 8. Cf. document 4 (ci-dessous p. 67). En attendant la publication sur le couvent de Berne dans les *Kunstdenkmäler*, on consultera, outre la récente monographie de LACHAT : H. TÜRLER, *Das Franziskanerkloster in Bern*, dans *Festschrift zur Eröffnung der neuen Hochschule in Bern am 4. Juni 1903*, et E. VON RODT, *Bernische Stadtgeschichte*, 1886, p. 154 ss.

² Cf. document 3.

³ TÜRLER, p. 5. LACHAT, p. 16. Cf. *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, 1948, p. 691.

⁴ OBERST, p. 70.

⁵ On peut constater les mêmes lenteurs chez un ordre monastique analogue, celui des dominicains ou frères prêcheurs. Les frères prêcheurs de Lausanne, installés dès 1234, n'avaient pas encore entrepris la construction de leur cloître en 1290 (cf. document 27). Leurs confrères de Genève et de Bâle ne semblent pas avoir été beaucoup plus rapides ; ceux de Zurich furent plus expéditifs, grâce à l'aide des bourgeois de cette ville (OBERST, p. 32, 40, 51).

⁶ LACHAT, p. 16 et 20.

couvent de Fribourg, fondé en 1256, était probablement achevé en 1281 ; faute de documents, on ne peut en dire plus ¹.

Les bâtiments du couvent de frères mineurs, comme ceux des frères prêcheurs, sont généralement disposés en un carré dont l'église forme l'un des côtés nord ou sud ². Autour de la cour ou jardin central se trouvent le cloître et les locaux d'habitation (réfectoire, dortoir, salle de réunions dite chapitre), un grenier, parfois une chapelle distincte de l'église. L'un des côtés du carré peut être formé, comme à Fribourg, par une simple allée du cloître. L'église, spacieuse, est faite pour recevoir la foule des fidèles ; elle se distingue par sa simplicité ; parfois, un simple plafond remplace la traditionnelle voûte.

Les moines enterrent leurs morts dans l'église même et dans le cloître. L'ordre ayant obtenu, au milieu du XIII^e siècle, le droit d'accueillir aussi des sépultures laïques, la place fut bientôt trop restreinte et il fallut installer des cimetières en dehors du carré ³. Le couvent possède en outre d'autres terrains extérieurs, jardins, vignes, etc.

Installés sur le terrain gracieusement octroyé, les frères mineurs reçoivent d'autres dons qui leur permettent d'arrondir leur domaine et de poursuivre leurs travaux de construction. En ce qui concerne Saint-François de Lausanne ⁴, nous sommes relativement bien renseignés sur ce point dès les origines ; ailleurs, les premiers documents explicites n'apparaissent que des dizaines d'années après la fondation. Il est vrai que la règle très austère des

¹ Cf. document 24. — Jacques de Riggisberg avait fixé aux frères mineurs un délai de trois ans pour entreprendre la construction de leur couvent (document 3). Cette condition fut probablement observée. Le document de 1256 qui énumère les églises de Fribourg sans mentionner celle des frères mineurs est en réalité de 1252 (RAHN, *Statistik*, dans *Indicateur d'antiquités suisses*, 1883, p. 416). Il est faux, également, de prétendre que l'établissement récent des frères mineurs à Fribourg et Genève soit attesté dans une lettre de janvier 1257 (A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, p. 31. MAXIME REYMOND, *L'église Saint-François*, dans *Feuille d'avis de Lausanne* du 27 juillet 1906, p. 8).

² OBERST, p. 137. Souvent, un second « carré » se juxtapose au premier, ainsi par exemple à Berne. A Berne, de plus, l'église occupe une place excentrique ; cf. LACHAT, p. 11.

³ On trouve de tels cimetières extérieurs à Lucerne, à Bâle, à Fribourg, etc. Cf. OBERST, p. 33, 136. LACHAT, p. 28 ; STRUB, *Le couvent des Cordeliers de Fribourg. Historique* (à paraître dans le t. III des *Monuments d'art de Fribourg*). P. GRÉGOIRE GIRARD, *Mémoire sur le cimetière primitif du couvent des PP. Cordeliers de Fribourg*, dans *Annales fribourgeoises*, 1956, p. 9.

⁴ M. REYMOND, *Le couvent des Cordeliers de Lausanne*, dans *R.H.E.S.*, 1923, p. 59. Cf. aussi documents 10, 13, 14, etc.

franciscains leur interdisait de posséder quoi que ce fût, même en commun, et leur prescrivait de vivre d'aumônes et de leur travail. Ce principe, jugé trop rigoureux à la longue, fut assoupli ; les biens reçus furent alors confiés à un procureur laïque, qui les gérant ; les frères n'en avaient que la jouissance ¹. Il se peut que la règle primitive ait été observée plus strictement dans la custodie de Bâle que dans celle de Lausanne, ce qui explique la rareté des documents à Berne et à Fribourg au XIII^e siècle ². A Fribourg, à part le testament de Jacques de Riggisberg, on ne trouve aucun acte de donation antérieur à 1290 ; seules des traditions, confirmées il est vrai par des données archéologiques, mentionnent les comtes de Kibourg et les sires de Chénens comme les premiers bienfaiteurs du couvent. On peut admirer encore dans l'église des cordeliers de cette ville la pierre tombale de la comtesse Elisabeth de Kibourg, morte en 1275 ³.

Ces donations ne concernent pas seulement des terrains ou des droits sur certains terrains ; les frères mineurs reçoivent aussi des dons en espèces, notamment par testament. En 1272, Pierre de Chalon lègue la grosse somme de cent livres à l'église de Saint-François de Lausanne, dans laquelle il désire être enterré ⁴. Cet acte, et d'autres encore, prouvent d'ailleurs que le bienfaiteur pouvait fort bien être un étranger.

Toutefois, les frères mineurs n'eurent pas que des amis. La faveur, l'influence, la popularité dont ils jouissaient ⁵ suscitèrent

¹ P. BERNARD FLEURY, *Le couvent des Cordeliers de Fribourg au moyen âge*, dans *R.H.E.S.*, 1922, p. 12-13.

² Il se peut aussi, il est vrai, que l'absence de documents anciens sur les frères mineurs de Fribourg soit due au fait que les archives de ces moines ont été en partie égarées ou détruites, cf. GIRARD, p. 9. Fait remarquable, cependant, il est parfois question de l'hôpital de Fribourg ou des nonnes de la Maigrauge dans les legs aux frères mineurs de Lausanne, mais les frères mineurs de Fribourg sont souvent omis (documents 18 et 21). — A part un legs de 20 sous en 1298 (document 29), on ne connaît pas de dons aux frères mineurs de Berne au XIII^e s. ; on sait cependant qu'ils possédaient à Thoune un hospice qu'ils vendirent en 1308 (LACHAT, p. 30).

³ FLEURY, p. 5-6. A Fribourg, le premier accroissement connu du domaine du couvent est un achat de terre en 1383. C'est l'origine du cimetière qui était situé à l'ouest du couvent (GIRARD, p. 11).

⁴ Document 19.

⁵ A peine installés à Berne, où leur établissement avait été vivement sollicité, les frères mineurs dressent un acte officiel (document 2) ; un peu plus tard, l'un d'eux est choisi, avec d'autres médiateurs, pour arbitrer une contestation entre le prévôt d'Interlaken et le bailli de Brienz (*Fontes rerum Bernensium*, II, p. 478). En 1273, le gardien des frères mineurs de Lausanne scelle le testament de l'évêque Jean (document 20). Cf. aussi document 11, etc.

la jalousie du clergé local¹. A Lausanne, notamment, le tout-puissant chapitre de la cathédrale voyait d'un mauvais œil les fidèles affluer aux prédications des ordres mendiants (domini- cains et franciscains) et leur prodiguer les aumônes, au détriment des anciennes églises paroissiales dont la plupart relevaient de lui. D'autres questions ecclésiastiques, notamment celle des sépul- tures, provoquèrent des conflits ; enfin, des contestations d'ordre territorial et financier s'élevèrent². A Berne, les frères mineurs eurent maille à partir avec l'ordre teutonique, qui jouait dans cette ville un rôle comparable à celui du chapitre à Lausanne et voyait en eux de dangereux rivaux³. A Berne comme à Lausanne, l'évêque dut intervenir pour rétablir la paix.

Le couvent de Saint-François, à Lausanne

Occupons-nous à présent plus en détail du couvent lausan- nois et voyons d'abord quelle était la topographie de Saint- François à l'époque de la fondation.

Commençons par les routes. La principale, venant de Mar- terey, longeait la crête de la colline en direction de l'ouest ; c'est l'origine de l'important parcours rue de Bourg - Saint-François - Grand-Chêne⁴. Une autre route, dite de *Condémine* ou de *Rive*, coupant la première au bas de la rue de Bourg, reliait la Cité à Ouchy par la rue de la Grotte. Une troisième dévalait la pente vers Mornex et Montriond : c'est notre Petit-Chêne. Les autres voies (avenue du Théâtre, etc.) n'existaient pas.

Un rempart, construit vers 1220, défendait la rue de Bourg au sud ; il passait par Saint-François et descendait ensuite vers Pépinet. Les terrains situés au-dessous de ce rempart, du côté de l'avenue du Théâtre et de la rue du Midi, appartenaient en

¹ OBERST, p. 19.

² De nombreux laïques voulaient être enterrés au couvent et non dans leur cimetière paroissial, d'où des conflits entre moines et curé (LACHAT, p. 28). Les frères mineurs de Lausanne admirèrent probablement, dès les origines, des sépultures laïques (cf. document 23). Un accord à ce sujet, renouvelé en 1524, doit avoir été conclu à Fribourg dès le XIII^e siècle (GIRARD, p. 10-11).

³ TÜRLE, p. 2 ; LACHAT, p. 9. En 1293, l'avoyer de Berne dut arbitrer un conflit entre les frères de l'ordre teutonique et ceux des ordres mendiants au sujet des bana- lités (*Fontes rerum Bernensium*, III, p. 569). — Les frères mineurs, en revanche, se tinrent à l'écart des conflits politiques, ainsi par exemple lors de la révolution de Lausanne en 1282 (REYMOND, *Cordeliers*, p. 60).

⁴ C'était là, contrairement à ce que l'on a dit, la route de Genève. Cf. docu- ment 13. Pour ces routes et pour tous les lieux cités dans ce chapitre, cf. plan I, p. 56.

grande partie au chapitre de la cathédrale ; l'évêque en possédait aussi une part, notamment un pré sous la *Condémine*¹. Ces terrains présentaient une pente assez forte, comme on peut le constater aujourd'hui encore à la Grotte et au Petit-Chêne ; l'emplacement même du couvent de Saint-François ne faisait probablement pas exception².

L'acte de donation de 1258³ précise que le terrain cédé aux frères mineurs par le sénéchal Pierre se trouvait hors de la porte de Condémine, le long du rempart de la ville. Le couvent allait donc être construit, comme d'ailleurs plusieurs couvents de franciscains et de dominicains de cette époque, en dehors des murs⁴. Un coup d'œil sur les plans lausannois les plus anciens (Buttet, en 1638 ; Rebeur, en 1670, etc.)⁵, nous révèle immédiatement que quelque chose ne joue plus. Au XVII^e siècle, l'église et le couvent étaient englobés dans les fortifications ; cette portion du rempart a donc été ajoutée après coup, et le rempart primitif devait passer au nord de Saint-François.

Le document de 1258 ajoute que le terrain en question était compris entre la maison de Girold Joran et les *terreaux* de Lausanne et entre la terre de la veuve Valier, derrière, et la route de Rive, devant. Le scribe, ou le donateur, tout naturellement,

¹ A la fin du XII^e siècle, la dîme « sous le Bourg » était contestée entre l'évêque et le chapitre (REYMOND, *Un conflit ecclésiastique à Lausanne*, dans *R.H.E.S.*, 1907, p. 108). Le chapitre possédait au début du siècle suivant toutes les vignes situées entre la route de Rive et le chemin descendant d'Etraz à Paleyres, c'est-à-dire à l'avenue Rumine (*Cartulaire de Lausanne*, p. 260-261). Il y avait cependant en 1268, sous le Bourg, une vigne et une maison mouvantes de l'évêque (A.C.V., C IV 87). La *Condémine*, fréquemment citée au moyen âge (ce nom désigne probablement une terre productive d'une certaine étendue ; cf. A.C.V., MILLIoud, *Notes philologiques* (cote : AC 102), art. *Condamine*), s'étendait le long de la route d'Ouchy (rue de la Grotte) et au sud de Saint-François. Nous parlerons plus loin du faubourg de Condémine et nous verrons que la porte dite de Condémine n'est autre que la porte de Rive que l'on voit, sur les vieux plans, à côté du chœur de l'église Saint-François.

Le *pré de l'évêque*, dont il est question notamment dans une charte de l'an 1262 (document 10), était probablement le « pré de LL. EE. » des anciens plans. Il se situerait alors dans la région de l'avenue de la Gare, à l'ouest de la rue de la Grotte.

Cf., aux Arch. de la Ville de Lausanne, Saint-François 37, 38, 42 ; Inventaires de Saint-Sulpice et autres cures, 1689 (cote : A 15), p. 320 ; A. M. GIGNILLAT, *Nouveaux plans géométriques de Lausanne*, 1722, t. I, p. 89. Le pré en question est appelé « pré de la ville de Lausanne dont jouit le bailli de Lausanne » sur les plans J. PH. REBEUR, 1679, p. 21 (aux A.C.V.). Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 54.

² OBERST, p. 102.

³ Document 6.

⁴ REYMOND, *Cordeliers*, p. 54 ; OBERST, p. 32, 40, 70. Le couvent des Cordeliers de Fribourg était aussi hors des murs à l'origine.

⁵ Cf. p. 61, note 5.

considère les lieux du point de vue de la ville, de la rue de Bourg ; pour lui, la route de Rive est devant le terrain, alors que le domaine de la veuve Valier ne peut être que derrière, c'est-à-dire du côté du Petit-Chêne. Ainsi limité à l'est et à l'ouest, le terrain doit l'être encore au nord et au sud. Les terreaux de Lausanne ne peuvent être que les fossés de la ville ¹. Nous venons de voir que le rempart primitif passait au nord de Saint-François. Le fossé du rempart limitant donc le terrain au nord, la maison Joran ne pouvait être qu'au sud ; on la placera de préférence près de l'une des routes qui dévalaient la pente en direction du lac, soit la route de Mornex (Petit-Chêne) ou, plus probablement, la route de Rive. Nous savons qu'à cette époque, des faubourgs ² s'étaient déjà formés le long des routes d'accès, en dehors des murs.

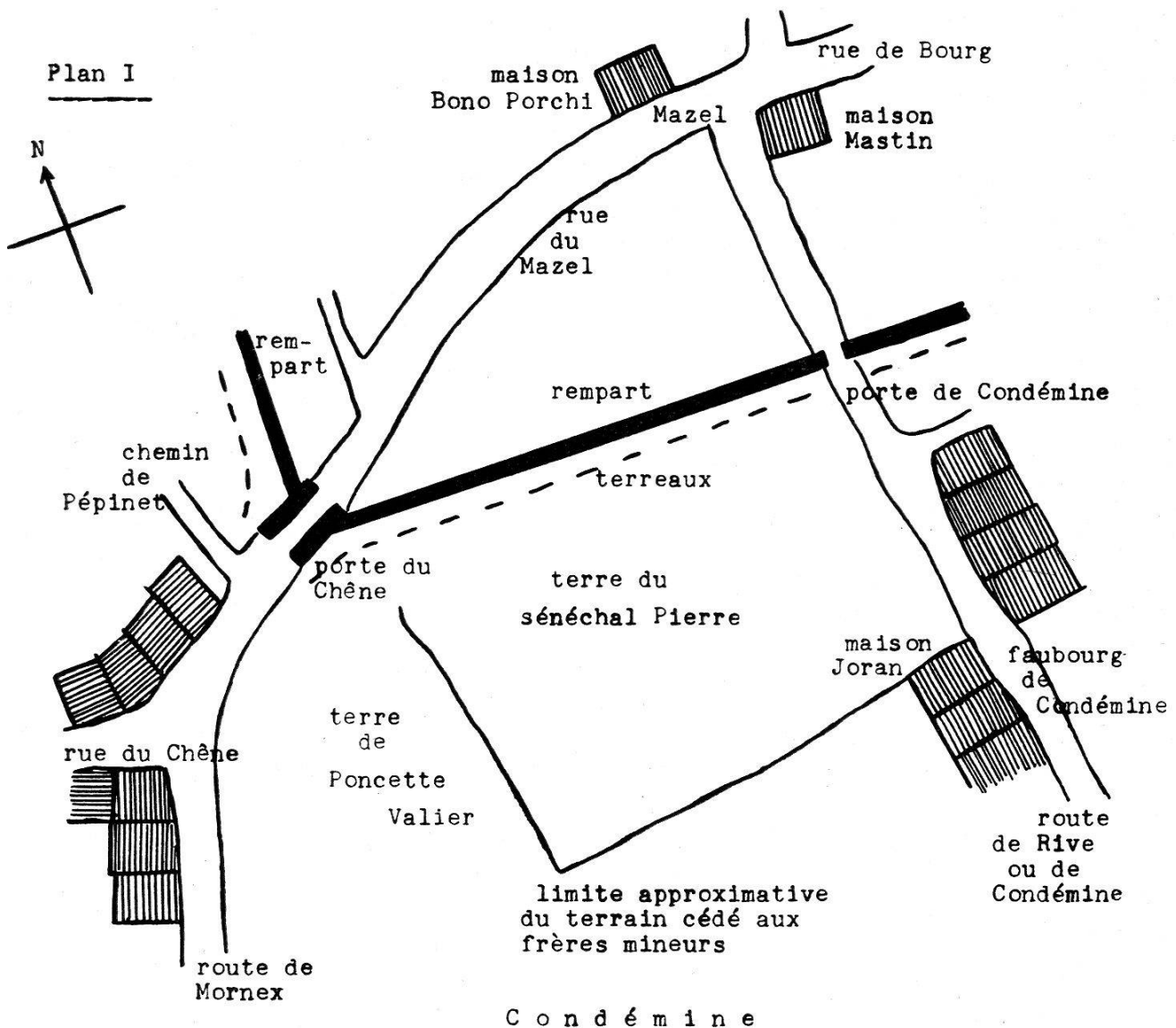
Mais où passait exactement ce rempart primitif ? A première vue, on pourrait croire que l'église et le couvent furent fondés sur un vaste espace vide (l'actuelle place Saint-François) et que la porte de Condémine devant laquelle s'étendait cet espace devait se trouver au bas de la rue de Bourg, tandis que le rempart longeait la place au nord et à l'est. Cependant, un tel parcours est invraisemblable, si l'on songe que la rue qui forme aujourd'hui la partie nord de la place était alors déjà une importante artère reliant l'antique rue de Bourg au quartier du Chêne, que l'on traversait pour se rendre à Genève. Cette artère, plus particulièrement sa partie orientale, portait au XIII^e siècle le nom de Mazel ou Grand-Mazel, c'est-à-dire de marché de la viande ³. La rue était certainement habitée avant la fondation du couvent,

¹ REYMOND (*Cordeliers*, p. 54) place les terreaux vers la Condémine, ce qui me paraît improbable. Citons à propos de ce nom un document de 1325 selon lequel Ulrich *du Terrau*, demeurant au Chêne, doit aux frères mineurs un setier de vin de cens sur sa vigne de Mornex (A.C.V., C VI g 11). — La rue des Terreaux actuelle semble rappeler les fossés qui défendaient le flanc sud du faubourg de l'Ale.

² Cf. ci-dessous, p. 58 sqq., *Les faubourgs*.

³ Document 13 ; Arch. Ville de Lausanne, Saint-François 9 et 19 ; A.C.V., Ac 11, *Reconnaissances et albergements en faveur du chapitre de Lausanne*, fol. 86 r. et v. A.C.V., C V b 60. — La route descendant du Mazel à Ouchy est déjà citée au début du XIII^e s. (*Cartulaire de Lausanne*, p. 260). — La rue du Mazel se nomma plus tard rue Saint-François ; il ne faut pas la confondre avec l'actuelle rue Saint-François, qui s'appelait *rue de la Vaux*, ni avec un autre *Mazel* qui se trouvait au Pont. On appelait *Borgeaud* le groupe de maisons au nord de la place.

Il y avait au Mazel un canal et une fontaine dont les eaux, provenant du Bourg, étaient recueillies par un étang situé devant la porte Saint-François et descendaient ensuite le long du Petit-Chêne. (A.C.V., Plan Pierre REBEUR, 1670, p. 27-29). C'était probablement déjà le cas au XIII^e siècle.



*Le quartier de Saint-François à l'époque de la fondation du couvent
(vers 1260)*

(Essai de reconstitution d'après des documents de l'époque et le plan Gignillat, aux A.V.L., p. 13 et 89 ; REYMOND, *Cordeliers*, p. 53.)

La rue du Mazel doit être supposée tout entourée de maisons. L'emplacement de la maison Joran est supposé, celui de la maison Bono Porchi est approximatif. La porte du Chêne, ou de Saint-François, n'était peut-être pas aussi puissamment fortifiée que sur les plans du XVII^e siècle.

puisque son prolongement, le faubourg du Chêne, l'était depuis quelque temps déjà en 1238¹. Des familles éminentes, les Mastin, les Francoz, le sénéchal Pierre lui-même (ou son épouse) y avaient leur maison². On voit mal un rempart longeant de près une telle rue.

D'ailleurs, on remarque que la porte citée dans l'acte de donation de 1258 n'est pas nommée porte du Mazel, ou porte du Bourg, mais *porte de Condémine* ; il est donc indiqué de la situer le plus près possible de la Condémine, c'est-à-dire de la rue de la Grotte. De plus, l'acte de 1258 indique comme limite du terrain non la rue du Mazel, mais le rempart et les fossés de la ville. Ceci prouve que le dit rempart devait être au sud et non au nord de la rue du Mazel.

Dans une autre donation, datée de 1268³, il est question de chesaux situés entre la rue Mazel-Montbenon et le Flon, soit au nord de la place actuelle. Ce document ne fait pas allusion à un rempart qui aurait longé la place, mais seulement à celui qui descendait le long de la rue Pépinet. Il parle en outre d'une porte du Chêne, qui ne peut être que la porte Saint-François (fermant la rue du Mazel à l'ouest, devant l'actuel bâtiment place Saint-François 2). Le rempart devait donc se prolonger de là sur le côté sud de la rue du Mazel.

Un acte de 1293⁴ nous apporte une nouvelle révélation. Il parle de la maison Cheseaux située à la rue du Chêne, à côté de la porte du Chêne, entre le rempart, d'un côté, et le cimetière des frères mineurs, de l'autre. Si l'on cherche à identifier ces lieux sur un plan du XVII^e siècle, on n'y voit goutte. Mais si l'on consulte le plan Gignillat⁵, qui donne à chaque bâtiment sa forme et ses proportions exactes, et que l'on tire dans le prolongement direct du rempart de Derrière-Bourg une ligne droite allant de la porte de Rive ou d'Ouchy (à côté du chœur de l'église) à la tour ou porte Saint-François, on constate que cette droite coïncide exactement avec l'axe longitudinal de la nef de Saint-

¹ Cf. p. suivante, note 4.

² A.C.V., C V a 177. REYMOND, *Cordeliers*, p. 54.

³ Cf. document 13.

⁴ Cf. document 28 et plan II.

⁵ Archives de la Ville de Lausanne, GIGNILLAT, p. 13. REYMOND, *Cordeliers*, p. 53. Le plan « de 1720 » reproduit par REYMOND présente quelques variantes par rapport au plan GIGNILLAT des Arch. de la Ville de Lausanne.

François. De là à conclure que le rempart primitif reliait directement les portes de Saint-François et de Rive le long de cette ligne, il n'y a qu'un pas et je n'hésite pas à le franchir ¹.

Il a donc fallu abattre une portion du rempart pour construire l'église. Une mesure aussi grave (on en prendra une semblable lors de la construction du château Saint-Maire en 1400) n'alla certainement pas sans de laborieux pourparlers avec l'évêque, auquel appartenaient les murs et portes de la ville ². Par malheur, il n'est resté aucun souvenir de ces négociations.

A défaut d'autres textes et de découvertes archéologiques qui pourraient confirmer cette conclusion, le document de 1293 montre que la maison Cheseaux ³ ne pouvait être qu'à l'emplacement du manège du plan Gignillat, le rempart passant au nord, à travers les halles de 1722, et le cimetière des moines se trouvant au sud de la maison, donc hors du couvent.

Dès lors, il n'y a plus de raison de placer la porte de Condémine au bas de la rue de Bourg ; on peut l'identifier avec la porte de Rive ou d'Ouchy connue par les anciens plans. On descendait à Condémine par la porte de Condémine, comme on allait au Chêne par la porte du Chêne ou de Saint-François.

Nous avons déjà vu que le faubourg du Chêne était en tout cas habité en 1238. Trente ans plus tard, il était défendu du côté Montbenon par une porte, ce qui montre son développement ⁴.

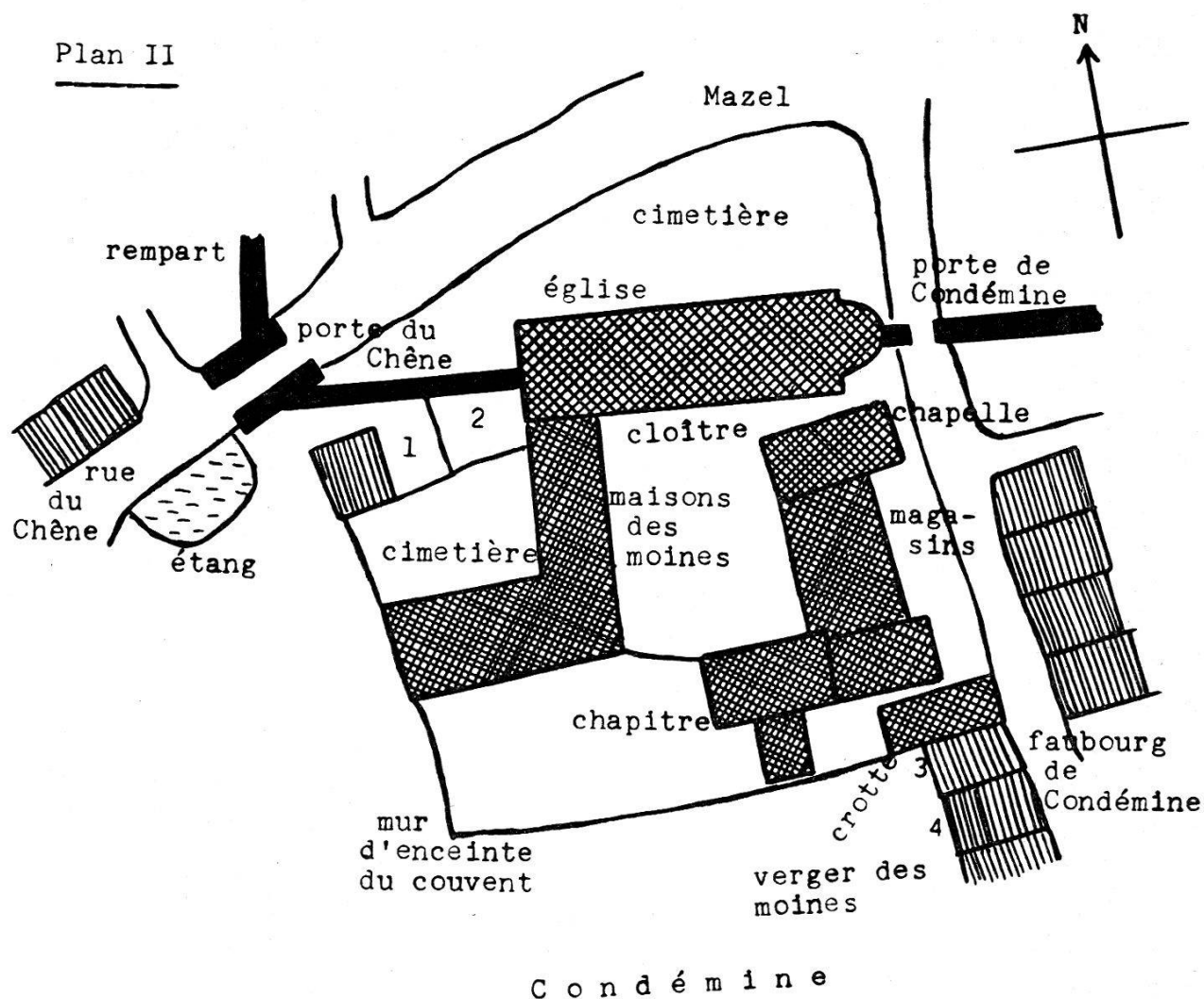
¹ REYMOND (*Cordeliers*, p. 54) avait déjà une idée analogue, mais il ne croyait pas à l'existence d'une communication directe entre le Mazel et le Chêne au moyen âge et pensait que le rempart primitif allait directement de la porte de Condémine à celle de Pépinet (sur le Flon). Quelques années plus tard, Reymond relevait le caractère fortifié de la base du clocher de Saint-François, sous laquelle on avait découvert un mur épais de 1,50 m. plus ancien que le clocher (bâti vers 1400). Ce mur pourrait être un reste de rempart, mais il n'est pas dans le prolongement de celui de Derrière-Bourg ni dans l'alignement des portes de Condémine et du Chêne. Ce point reste donc obscur (REYMOND, *Autour du clocher de Saint-François*, dans *Feuille d'avis de Lausanne* du 9 mai 1931, p. 10).

² REYMOND, *Les origines de l'organisation municipale*, dans *R.H.V.*, 1908, p. 166. On sait que l'évêque Jean était favorable aux frères mineurs.

³ Cf. mon plan II et le plan GIGNILLAT dans REYMOND, *Cordeliers*, p. 53. Il me semble impossible de situer cette maison près de la porte de Mornex, au Petit-Chêne (*ibid.*, p. 57, et REYMOND, *L'église Saint-François*, dans *Feuille d'avis de Lausanne* du 27 juillet 1906). — Une maison Cheseaux, au faubourg du Chêne, est citée en 1428, mais elle se trouvait probablement au nord de la rue Saint-François-Montbenon (A.V.L., Saint-François 19).

⁴ « Pour Richard, 12 deniers que donna son père Girard sur sa maison du Chêne, qui appartient à Sarra » (Obituaire de 1238, dans *Cartulaire de Lausanne*, p. 725. Voir aussi *ibid.*, p. 729). — La porte qui fermait la rue du Grand-Chêne du côté de Montbenon existait en 1269 (A.C.V., C IV 90).

Plan II



*Le couvent de Saint-François et ses environs à la fin du XIII^e siècle
et au XIV^e siècle*

(Essai de reconstitution d'après des documents de l'époque et les plus anciens plans de Lausanne.)

L'ancien rempart a été en partie démoli pour faire place à l'église ; le nouveau, qui entoure le couvent, reste encore à faire. Le couvent est probablement entouré d'un simple mur conventuel. L'existence de l'étang à cette époque est supposée. Le mur qui relie les maisons des moines au chapitre était peut-être jadis une allée du cloître.

- 1 Jardin et maison Cheseaux.
- 2 Jardin des frères mineurs.
- 3 Maison Ulrich Tiébor.
- 4 Maison Jacques de Saint-Paul.

Il existait aussi une porte dite de *Mornex* à la hauteur de l'hôtel de la Poste, au Petit-Chêne.

Devant la porte de Condémine se forma également une *ale* ou faubourg, dont il ne reste rien sur les plans du XVII^e siècle, mais qui devait être assez considérable à l'époque de la fondation de Saint-François. Le grand incendie de 1235 y consuma plusieurs maisons ¹.

Essayons à présent de discerner les principales étapes de la construction du couvent de Saint-François.

Le sénéchal Pierre avait donné son terrain en 1258 en vue de la fondation d'un couvent. Nous ne savons ce qui se produisit l'année suivante. Probablement que les frères mineurs se mirent à l'œuvre sans tarder, à l'instar des dominicains de la Madeleine qui, établis à Lausanne en 1234, édifièrent dès les premiers mois une chapelle de bois, une maison et d'autres bâtiments et commencèrent à rassembler des pierres pour la construction définitive ².

En 1260, les frères mineurs étaient bien installés. Ils reçurent cette année-là en tout cas un *vidimus*, soit copie authentique d'un privilège pontifical ³. En outre, leur couvent était déjà à la tête d'une custodie qui allait comprendre bientôt les établissements de Genève, Nyon et Grandson, ainsi que des couvents en Savoie et dans le Dauphiné ⁴.

En 1262, la « maison », c'est-à-dire le bâtiment d'habitation, était construite, au moins en partie ⁵. Toutefois, contrairement à ce que l'on admet en général, l'église n'était pas encore achevée ;

¹ *Cartulaire*, p. 649. Un certain *Galcherus* (Vaucher) de Condémine est déjà cité en 1227, *ibid.*, p. 617. En 1343, les frères mineurs achètent une maison en l'*ale* (faubourg) de Condémine ; en 1351, ils possèdent au moins trois maisons en ce lieu (A.V.L., Saint-François 7 et 10). Ces acquisitions ont peut-être été faites en vue de la construction du nouveau rempart autour du couvent. Celui-ci était probablement entouré à l'origine d'un simple mur conventuel (cf. A.V.L., Saint-François 8). — C'est par la porte de Condémine que l'empereur Sigismond entrera à Lausanne en 1414, venant d'Italie (REYMOND, *Autour de la porte Saint-Marcel*, dans *R.H.V.*, 1944, p. 184 ss.).

² *Cartulaire*, p. 691.

³ Documents 8 et 9.

⁴ REYMOND, *Cordeliers*, p. 55, 58. — En revanche, Saint-François n'était pas une paroisse au moyen âge. La rue de Bourg et le quartier de Saint-François étaient rattachés aux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Paul. L'église ne devint paroissiale que sous la Réforme.

⁵ Document 10.

elle ne l'était pas davantage en 1268, comme le prouve la donation de Pierre Humbert ¹. En lisant ce document, on peut même se demander s'il n'était pas question, alors, de construire l'église au nord de la place actuelle, entre les rues Saint-François et Pépinet ; cependant, il semble préférable d'admettre que cette concession visait simplement à enrichir les frères mineurs d'un nouveau terrain qu'ils puissent exploiter en vue de leurs travaux de construction.

En 1272, Pierre de Chalon exprime le désir d'être enseveli en l'église des frères mineurs ². Il appert de son testament que la construction de ce sanctuaire était alors très avancée et peut-être même achevée. Les moines mirent probablement tout en œuvre pour terminer les travaux ³ avant la solennelle inauguration de la cathédrale, qui réunit à Lausanne, en 1275, la plus brillante des assemblées.

L'aspect du couvent au moyen âge et la répartition de ses bâtiments ne peuvent être déterminés d'une manière très précise ⁴, car les plans les plus anciens ne datent que du XVII^e siècle, donc d'une époque où le couvent était désaffecté. Cependant, les bâtiments conservèrent longtemps leur disposition caractéristique. Prenons le plan Buttet ⁵, nous y reconnaissons le carré franciscain tel qu'on le voit dans d'autres villes. Le « Temple », église proprement dite, dont le plan, dans ses grandes lignes, n'a

¹ Document 13.

² Document 19.

³ L'archéologie confirme cette conclusion. La structure du chœur et de la nef permet de dater la construction d'environ 1260-1280. Cf. H. DE GEYMÜLLER, *Eglise de Saint-François, Lausanne. Rapports, notes et croquis. I : Notice historique de la construction* (ms. de la Bibliothèque cantonale, Lausanne, cote : R 2620 a).

⁴ Cf. mon essai de reconstitution (plan II). REYMOND, *Cordeliers*, p. 58. Une description minutieuse de l'église et des restes du couvent de Saint-François est donnée dans OBERST, p. 88 ss. et pl. XXIX-XXX ; en revanche, il manque un rapport complet sur les fouilles opérées lors des travaux de restauration de la fin du XIX^e s.

⁵ C'est le plus ancien plan de Lausanne ; il date de 1638. Un extrait en est reproduit dans REYMOND, *Cordeliers*, p. 52 ; le plan est publié en entier notamment dans *Lausanne, ouvrage publié sous les auspices de la Municipalité*, 1940, p. 22. Citons en passant le plan Merian, postérieur de quelques années au plan Buttet, dont il ne semble être qu'une copie simplifiée. Les plans suivants sont ceux des REBEUR, très schématiques (vers 1670 et 1679) et de GIGNILLAT (1722). Signalons aussi un dessin de Conrad Meyer (vers 1680) où l'on voit le clocher de Saint-François s'élevant au-dessus du rempart ; ce dessin est publié à la p. 22, le plan Merian à la p. 21 de J.-CH. BIAUDET, *Lausanne*, 1946. — Les couvents de frères mineurs de Berne et de Fribourg apparaissent sur les plans dès le début du XVII^e s.

guère changé depuis la fondation ¹, forme le côté nord du carré, dont la face occidentale est faite d'une suite ininterrompue de bâtiments divers (magasin, écuries, maisons, selon le plan Gignillat) qui abritèrent au moyen âge le réfectoire et le dortoir des moines ².

Au sud, on voit un jardin qui marque peut-être l'emplacement d'un bâtiment démoli, et un édifice en ruine qui semble avoir été le chapitre ou salle de réunion ³.

A l'angle sud-est du couvent était le bâtiment dit de la *Crotte*, c'est-à-dire de la cave à provisions (c'est l'origine du nom de l'actuelle rue de la Grotte). C'est probablement là qu'il faut situer le *certour* ou *citurium* des frères mineurs, c'est-à-dire le cellier, mentionné dans un acte de l'an 1343 comme contigu à une maison du faubourg de Condémine ⁴.

Un peu plus au nord, l'*appartement de la Crotte* ⁵ n'est autre que la maison Clavel de Brenles, qui a été démolie en 1895, avec ce qui restait des bâtiments du couvent, lors de la création de la place Saint-François. Il se peut qu'au moyen âge, tous les bâtiments formant le côté oriental du couvent, jusqu'à la chapelle,

¹ L'église primitive était plus basse que l'actuelle et n'était éclairée que par de petites fenêtres dont on voit encore un vestige sur la façade nord-ouest. Elle fut rehaussée après l'incendie de 1368 et reçut alors ses voûtes et ses fenêtres actuelles. Le clocher primitif était peut-être un campanile analogue à celui des Cordeliers de Bâle ; la tour actuelle semble remonter à 1400 environ (REYMOND, *Autour du clocher de Saint-François*, p. 10).

² REYMOND, *Cordeliers*, p. 53. Ce sont les bâtiments 12 et 16 du plan Berney (A.C.V., *Plan du territoire de Lausanne* par BERNEY, 1827-1831, vol. I, fol. 2). Le document 28 ci-dessous montre que les maisons des moines formaient le côté occidental du couvent. Il en était de même à Berne, cf. LACHAT, p. 19. En 1321, un riche bourgeois de Lausanne, Pierre Appia, fait son testament dans la maison des frères mineurs, dans la chambre des hôtes (*hospicium*) supérieure, à côté du dortoir (A.C.V., C VI j 169).

³ Plans J.-PH. REBEUR, p. 28. La partie sud du couvent apparaît déjà sensiblement modifiée sur le plan Gignillat. Un document de 1417 (A.V.L., Saint-François 15) parle d'une réunion des frères mineurs convoqués au chapitre du couvent au son d'une cloche.

⁴ En 1343, la maison d'Ulrich *Tiébor* ou *Tiéber*, dans le faubourg de Condémine, était entre la maison des héritiers de Jacques de Saint-Paul et le *citurium* ou *certour* des frères mineurs. Cette maison *Tiébor* est déjà citée en 1316 (A.V.L., Saint-François 7, et Inventaires des cures, p. 319-320. Cf. plan II ci-joint et plan Berney). Il s'agit bien d'un *citurium* et non, comme le croyait REYMOND, d'un cimetière, *cimiterium*. Sur ce mot *certour*, cf. A.C.V., MILLIoud, *Notes de philologie. Crotte* signifie cave voûtée (*ibid.*).

⁵ REYMOND, *Cordeliers*, p. 53. C'est le numéro 24²⁰ du plan Berney. Sur le plan Gignillat, p. 89, la maison de la *Crotte*, sous laquelle est une cave, s'étend de la chapelle à l'angle sud-est du couvent.

aient servi de magasins de vivres, d'entrepôts, etc. Cette chapelle, située au sud du chœur de l'église, fermait le carré du couvent ¹.

La cour centrale ainsi formée est désignée comme cimetièrre sur les anciens plans. Des tombes ont été trouvées effectivement dans le cloître (entièrement rebâti lors des travaux de restauration de 1899) adossé à la façade sud de l'église, où l'on voit encore plusieurs portes, aujourd'hui murées pour la plupart. On a également découvert plusieurs caveaux avec des squelettes et quelques dalles funéraires dans le sol de l'église ².

Cependant, la place ne tarda pas à devenir trop petite pour les sépultures, d'autant plus que, comme nous l'avons vu ³, les frères mineurs de Lausanne enterrèrent aussi des laïcs dans leur couvent dès les origines. Il fallut donc, comme à Fribourg par exemple, établir un cimetière à l'extérieur. Nous avons vu ⁴ que ce cimetière était à l'ouest du couvent ; son emplacement était marqué au XVII^e siècle par deux grands arbres. Il dut être étendu plus tard au nord de l'église, où un mur l'isolait de la rue du Mazel.

Les frères mineurs de Lausanne possédèrent d'ailleurs, dès les origines, d'autres terres extérieures à leur couvent. En 1293, ils avaient un jardin près de la maison Cheseaux ; plus anciennement

¹ REYMOND, *Cordeliers*, p. 53, 128. C'est le numéro 19 du plan Berney. Une photo des restes de la chapelle a été prise lors de sa démolition en 1896 (Arch. des Monuments Historiques, B 478). On en trouve un plan dans *Rapport sur l'exploration de la face sud de l'église Saint-François*, Lausanne 1899, pl. V. — Le couvent des Cordeliers de Fribourg avait aussi une chapelle extérieure, mais elle ne semble remonter qu'au XVII^e s. (STRUB, *Le couvent des Cordeliers*).

² Arch. des Monuments Historiques, A 5662 et B 450. Ces tombes étaient de date relativement récente ; cependant, nous avons vu (document 19) que l'église abrita aussi des sépultures du XIII^e s. — Un acte est passé dans le cloître en 1465 (A.V.L., Saint-François 29). — Sur les travaux d'aménagement de la place Saint-François et la restauration de l'église, cf. A.V.L., Domaine public 40/II, Fo 13/14, et Eglises 47/2.

³ Cf. p. 53, note 2.

⁴ Cf. ci-dessus, p. 57, n. 4, et document 28. Il y avait peut-être aussi une chapelle à cet endroit. A Berne et à Fribourg, le cimetière se trouvait également à l'ouest du couvent (LCHAT, p. 29, et STRUB). — Dès le XVII^e s., un bâtiment s'éleva à l'ouest du cimetière de Saint-François, le long du rempart qui entourait le couvent. C'est le « magasin » du plan Buttet (REYMOND, *Cordeliers*, p. 52 ; comparer sur le plan Gignillat, *ibid.*, p. 53). Le bâtiment, qui abrita au siècle dernier la première poste de notre ville, disparut en 1902. Je n'ai pu vérifier l'affirmation selon laquelle le cimetière de Saint-François se serait étendu tout autour de l'église (cf. DUMUR, dans *Gazette de Lausanne* du 29 novembre 1902 ; Arch. des Monuments Historiques, A 5712). Cependant, il s'étendait aussi au nord de l'église, où Rodolphe I^{er} de Billens, mort en 1297, avait sa tombe (REYMOND, *Cordeliers*, p. 130).

encore, des biens au nord du Mazel et la lointaine vigne d'Aran ¹. Dès le siècle suivant, nous les voyons en possession de plusieurs maisons au faubourg de Condémine, d'un verger au Petit-Chêne, d'un autre verger sous la Crotte, d'un cens à Mornex, de vignes, etc. ².

J.-J. JOHO.

¹ Documents 13, 15 et 28.

² Cf. p. 60, note 1. A.V.L., Saint-François 7 et 8, et Inventaires des cures, p. 318-320.

DOCUMENTS

1. [Avant le 25 mars] 1255 ¹

En l'an du Seigneur 1255, les frères mineurs entrèrent à Berne.

(Selon la *Cronica de Berno* dans *Die Berner-Chronik des Conrad Justinger*, hg. von G. STUDER, 1871, p. 295. Justinger précise à ce propos (*ibid.*, p. 26) que les moines reçurent le terrain pour construire leur couvent, mais il ne nomme pas le donateur. — Une autre tradition place en 1251 la fondation du couvent, mais le témoignage de la *Cronica* est plus sûr. Cf. TÜRLE, p. 2, et document 4 ci-dessous.)

¹ Date précisée d'après le document 2 ci-dessous. LACHAT, p. 8-9, adopte une autre conclusion.

2. (Extrait) 1-24 mars 1255 ¹

Déclaration de Hartung, gardien des frères mineurs de Berne, au sujet d'une renonciation du curé de Hasle ² attestée par des citoyens de Berne. Sceau des frères mineurs de Berne, conservé.

(*Fontes rerum Bernensium*, II, p. 377. Cf. LACHAT, p. 17, n^o 1.)

¹ Le document est daté « mars 1254 ». L'année de l'Annonciation 1254 va du 25 mars 1254 au 24 mars 1255. Les frères mineurs s'étant établis à Berne en 1255 seulement (cf. document 1), le document ne peut être daté que du 1^{er} au 24 mars 1255.

² Hasle, dans le district de Berthoud.

3.

15 mai 1256

Jacques dit de Riggisberg, bourgeois de Fribourg, malade de corps, mais sain d'esprit, dicte ses dernières volontés :

Je donne à ma femme ¹ et à ma fille A. ² pour tuteurs Pierre dit Walko et Conrad de Duens ³, bourgeois de Fribourg, auxquels je confie aussi la tutelle de mes neveux, que mon frère Berthold, leur père ⁴, m'avait confiée. Ces tuteurs vendront tous les fiefs que je possédais avec Berthold, afin de payer les dettes de mon père ⁵, sur le conseil de l'abbé de Hautcrêt ⁶, de frère Aymon, prieur des frères prêcheurs de Lausanne ⁷, et de Pierre, curé de Fribourg, sauf les champs en jachère que je cède aux églises auxquelles ils reviennent en vertu du droit paroissial. Je prie mes parents (*cognatos*) Conrad, avoyer de Fribourg ⁸, et Conrad d'Englisberg ⁹ de seconder les tuteurs dans cette tâche. Si cette vente de fiefs ne suffit pas à couvrir toutes mes dettes, qu'on y supplée avec mes alleux et mes biens meubles.

Le reste de mon héritage sera divisé en deux parts égales ; l'une revient à ma femme et à ma fille A. ; je confie l'autre à mon oncle, abbé de Hautcrêt, à frère Aymon, prieur des frères prêcheurs de Lausanne, et à frère Henri ¹⁰, des frères mineurs de Bâle, afin qu'ils la distribuent à des établissements religieux et à des églises pour le salut de mon âme.

Je lègue pour la célébration de mon anniversaire et de celui de mon frère B. ¹¹ 6 sous de cens à l'église de la Glorieuse Vierge Marie de Lausanne ¹². Je lègue à l'hôpital de la Glorieuse Vierge Marie de Fribourg ¹³ tous mes alleux de *Curnilin* ¹⁴.

Je lègue aux frères mineurs ma maison de Fribourg ¹⁵ avec le jardin et autres dépendances, pour qu'ils y habitent et y construisent une église et un couvent. Je veux que les frères mineurs s'y installent et commencent à bâtir dans un délai de trois ans ; sinon, l'abbé de Hautcrêt, le prieur des frères prêcheurs de Lausanne et frère H. ¹⁶ feront vendre cette maison avec ses dépendances pour de bonnes œuvres. Cette donation de ma maison n'est toutefois valable que si les fiefs en question suffisent à payer mes dettes ; sinon, du conseil des trois religieux cités, mes tuteurs vendront la maison pour payer mes dettes.

Je lègue en outre à chacun de mes deux fils bâtards, Guillaume et Pierre ¹⁷, 20 sous de cens.

Les exécuteurs testamentaires seront l'abbé et frère H. susmentionnés, qui agiront sur le conseil du dit prieur. Si frère H. ne peut ou ne veut être présent dans cette affaire, l'abbé agira sans lui.

Ces dispositions ont été approuvées par ma femme Anne et mes neveux ¹⁸, fils de Berthold, qui ont juré de ne jamais les attaquer.

Je veux que ma fille A. entre au couvent d'Engelberg ¹⁹, de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Constance, avec sa part d'héritage. Je prie les tuteurs de payer les dettes de mon frère B., conformément

au testament de B. scellé par Maître Aymon ²⁰, chanoine de Lausanne et doyen de Fribourg. Je veux être enseveli au cimetière de Hautcrêt.

Si les présentes dispositions ne peuvent pas être admises comme testament, qu'elles soient considérées comme celles d'un codicille.

Mes témoins sont mon oncle l'abbé, les deux Pierre, moines de Hautcrêt, le prieur Aymon, Maître Aymon ²⁰, P. de Grenilles ²¹, P. Walko ²², le clerc R. ²³, P. de Chénens ²⁴, Nicolas Homeister.

Sceaux annoncés de l'abbé, du prieur et de Maître Aymon.

(Original autrefois aux archives de l'hôpital de Fribourg, aujourd'hui perdu ; reproduit dans deux vidimus) :

I. Vidimus de novembre 1264 (A.C.V., C VIII b 112).

Guillaume, fils de feu Berthold dit de Riggisberg, bourgeois de Fribourg, déclare : Pour me défendre au besoin, moi et mon frère Pierre, contre Agnès de Soleure, veuve de mon oncle Jacques de Riggisberg, j'ai reçu d'Ulrich, abbé de Hautcrêt, un document portant le sceau d'Ulrich et deux autres sceaux ²⁵. (Suit le texte du testament de 1256.) J'ai remis le document à Agnès. Je remets à l'abbé le présent vidimus scellé par Pierre, curé de Fribourg, et par la communauté de Fribourg. — Les deux sceaux sont tombés.

II. Vidimus du 6 décembre 1264 (A.C.V., C VIII b 110).

Anne, veuve de Jacques de Riggisberg, bourgeois de Fribourg, déclare : N'ayant pas en mains le testament de Jacques que Guillaume, fils de ma sœur ²⁶, m'avait remis, et que l'abbé de Hautcrêt me réclamait, j'ai remis à l'abbé le présent vidimus scellé par Pierre, doyen de Fribourg ²⁷, et par frère A., gardien des frères mineurs de Berne ²⁸. (Suit le texte du testament de 1256.) — Les deux sceaux sont tombés.

¹ Anne ou Agnès Rych, de Soleure. Cf. commentaires ci-dessous.

² Alice. Cf. FLEURY, p. 64.

³ Duens = Guin, au nord de Fribourg.

⁴ Berthold de Riggisberg était décédé ; ses fils étaient Guillaume et Pierre.

⁵ Conon, père de Jacques, était décédé.

⁶ Ulrich de Riggisberg était abbé de Hautcrêt en 1256 et en 1264.

⁷ Les dominicains de la Madeleine à Lausanne. Leur prieur était alors Aymon de Cruseilles.

⁸ Probablement Conrad III d'Englisberg. Cf. mes *Contributions à l'histoire des premiers Englisberg*, dans *Revue suisse d'histoire*, 1956, p. 14-15 et 23. *Cognatus* = cousin, beau-frère ou parent en général.

⁹ Probablement Conrad IV ou V d'Englisberg. Cf. note 8 ci-dessus.

¹⁰ Sur ce moine Henri, cf. FLEURY, p. 4. Ce fut peut-être lui qui décida Jacques de Riggisberg à fonder à Fribourg un couvent de frères mineurs, qui fera partie de la custodie de Bâle.

¹¹ Berthold.

¹² La cathédrale de Lausanne.

¹³ L'hôpital Notre-Dame, actuel hôpital des Bourgeois de Fribourg.

¹⁴ Cournillens.

¹⁵ A l'emplacement du couvent actuel des cordeliers de Fribourg.

¹⁶ Henri, des frères mineurs de Bâle.

¹⁷ Ces deux fils ne doivent pas être confondus avec les neveux du testateur, qui portent les mêmes prénoms.

¹⁸ Guillaume et Pierre.

¹⁹ Littéralement : *Soit donnée et offerte dans la maison de...* Il s'agit du couvent de bénédictines d'Engelberg.

²⁰ Aymon d'Ayma, chanoine de Lausanne et doyen de Fribourg.

²¹ Probablement Pierre de Grenilles. Cf. GUMY, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, 1923, n° 507.

²² Pierre Walko. Ce nom signifie probablement *foulon*.

²³ R., notaire de Fribourg, est cité en 1249 ; Rodolphe, clerc des comtes de Kibourg, existe en 1247 (GUMY, n° 460, 475).

²⁴ Probablement Pierre de Chénens, bourgeois de Fribourg, cf. GUMY, n° 437.

²⁵ Les sceaux du prieur Aymon et de Maître Aymon, chanoine.

²⁶ Guillaume, fils de feu Berthold. Sœur = belle-sœur ?

²⁷ On ignore son nom de famille. En 1268, Pierre était curé et doyen de Fribourg (GUMY, n° 573).

²⁸ En 1262, frère André était gardien des frères mineurs de Berne ; il n'avait plus cette charge en novembre 1266. Cf. LACHAT, p. 56.

Malgré l'intérêt considérable qu'il présente, ce testament n'a encore jamais été publié en entier. Seuls, quelques fragments ont été imprimés, soit en latin, soit en traduction française. Cf. notamment P. NICOLAS RAEDLE, *Le couvent des RR. PP. Cordeliers de Fribourg*, dans *Revue de la Suisse catholique*, XIII, p. 664 ; FLEURY, p. 4 ; J. JORDAN, *Le couvent des Cordeliers de Fribourg*, 1956, p. 8-9. Autre fait curieux, le nom du fondateur a été oublié pendant longtemps et n'a été retrouvé qu'à la fin du XIX^e siècle. On constate un oubli analogue à Lausanne, cf. document 7.

Anne, veuve de Jacques de Riggisberg, fut l'une des fondatrices du couvent de frères mineurs de Soleure. La comtesse Elisabeth de Kibourg, ensevelie au couvent de Fribourg, eut un gendre, le comte Eberhard de Habsbourg-Laufenbourg, qui fonda le couvent des frères mineurs de Berthoud. On remarque que les couvents de Fribourg, Soleure et Berthoud faisaient partie de la même custodie (Bâle).

4. (Extrait)

Avenches, le 6 janvier 1257

L'avoyer, le Conseil et les bourgeois de Berne prennent sous leur protection les frères de l'ordre teutonique avec toutes leurs possessions dans la paroisse de Köniz¹. Accord entre les frères mineurs et les frères de l'ordre teutonique. Ceux-ci ont consenti, en présence de l'évêque Jean, à l'établissement des frères mineurs, que les Bernois avaient appelés dans leurs murs (*per nos instanter vocati*).

(*Fontes rerum Bernensium*, t. II, p. 438. L'original se trouve maintenant aux Arch. d'Etat de Berne, fonds Ordre teutonique, maison de Köniz.

L'importance de cet acte est soulignée notamment par la présence à Avenches, en plein hiver, du Conseil de Berne. Cf. TÜRLE, p. 2, et LACHAT, p. 8-9.)

1 Berne se trouvait alors dans la paroisse de Köniz.

5. (Extrait) 5 mars 1258

Un document des autorités bernoises est attesté par frère Hartung, gardien, et frère Henri de Saint-Gall, de l'ordre des frères mineurs à Berne, frère Bourcard et frère Hugues, de la maison de l'ordre teuto-nique à Berne, etc.

(*Fontes rerum Bernensium*, t. II, p. 470. On remarquera l'ordre dans lequel sont cités ces témoins.)

6. 4 novembre 1258

Pierre *Dapifer*¹ et Jaquette², sa femme, donnent aux frères mineurs de la province de Bourgogne³ leur terre hors de la porte de *Condemina*⁴, le long des murs de Lausanne. Cette terre touche à la maison de Girold Joran⁵, d'un côté, et *es terrauz*⁶ de Lausanne, de l'autre côté ; elle est comprise entre la terre de Poncette, veuve de Michel Valier, derrière, et la route publique menant à Rive, devant. Pierre s'engage à dégrever⁷ ce terrain de la rente due au chapitre. Il concède aux frères mineurs le droit d'acquérir par voie d'achat ou de donation les terres contiguës qui sont de son fief et d'en tirer tout ce qui leur sera nécessaire pour la construction de leur église et de leur maison. — Sceau annoncé de Pierre (il n'y a plus de sceau).

(Arch. Ville de Lausanne, Saint-François 1 bis. Publié dans E. CHAVANNES, *Extraits des manaux du Conseil de Lausanne, M.D.R.*, t. XXXVI, 1882, p. 322. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 53 ss.)

¹ Le *dapifer* ou sénéchal est un important fonctionnaire de l'évêque. Cf. MAXIME REYMOND, *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne, M.D.R.*, 2^e série, t. VIII, 1912, p. 106 ss. et REYMOND, *Cordeliers*, p. 52 ss.

² Elle appartenait peut-être à la famille fribourgeoise de *Vivier* (Vivy). Cf. REYMOND, *Dignitaires*, p. 112.

³ Cette province ne comprenait alors que les couvents de Besançon et Lons-le-Saunier.

⁴ Appelée plus tard porte de Rive ou d'Ouchy. Sur l'identification des noms de lieu cités ici, cf. plus haut, p. 54 et plan I.

⁵ Il s'agit bien d'une maison et non d'une terre (il faut lire *domui* et non *domini*).

⁶ Les fossés.

⁷ Cf. document 23. On trouve une exemption analogue en faveur du couvent de Fribourg, cf. GIRARD, p. 10.

7. 1260

On ne sait quand et par qui fut fondé le couvent de l'ordre mineur à Lausanne. On sait cependant qu'en 1260, ce couvent était à la tête d'une custodie qui portait son nom et faisait partie de la province de Bourgogne ; ce renseignement est tiré d'un recensement des provinces et custodies de l'ordre fait à Narbonne en 1260.

(*Bullarium franciscanum*, 1765, t. III, p. 556, note d.)

8. (Extrait) Juillet 1260

L'official de Lyon fait un vidimus d'un privilège pontifical en faveur de l'ordre des frères mineurs.

(A.C.V., C VI g 3. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 59. Maître Bernard, official de Lyon, fit à une date inconnue un autre vidimus d'un privilège analogue (A.C.V., C VI g 1). Un autre vidimus encore, dû à l'évêque de Constance, remonte à l'an 1256, donc à une époque où le couvent de frères mineurs de Lausanne n'existait pas ; A.V.L., Saint-François 1.)

9. (Extrait) Mars 1261¹

L'official de Lyon fait un vidimus d'un privilège pontifical en faveur de l'ordre des frères mineurs.

(A.C.V., C VI g 2. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 59.)

¹ Le document est daté de mars 1260. A Lyon, le style pascal était en usage ; l'année pascalle 1260 va du 4 avril 1260 au 23 avril 1261. Le document est donc de mars 1261 (nouveau style).

10. Lausanne, le 23 octobre 1262

Le donzel Guillaume, fils de noble Pierre de la Tour, chevalier, du diocèse de Sion¹, avec le consentement de sa femme Béatrice, de son fils Henri et d'autres enfants (non nommés), donne aux frères mineurs de Lausanne tous ses biens situés entre la charrière (*quarrerria*) de Mornay² et celle de Contamina³ et entre le pré de l'évêque de Lausanne⁴ et le rempart de la ville⁵. Témoins Nicolas, donzel, fils de Guillaume d'Ecublens, chevalier ; Guido de Genève, *scriptor*⁶ ; Bourcard de Pully, citoyen de Lausanne. Fait dans la maison des frères mineurs de Lausanne. — Sceaux annoncés de Guillaume de la Tour et de l'official de Lausanne⁷ (tombés).

(A.C.V., C VI g 5. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 55.)

¹ C'est probablement Guillaume, fils de Pierre III de la Tour. Cf. GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, t. I, M.D.R., t. XXIX, 1875, p. 376, 529.

- ² La route de Mornex (Petit-Chêne).
³ La route de Condémine ou d'Ouchy.
⁴ Cf. p. 54, note 1.
⁵ Cf. plan I.
⁶ Notaire ?
⁷ Il s'appelait aussi Guillaume.
-

11. (Extrait)

28 décembre 1262

Un document de la comtesse Elisabeth de Kibourg à Berthoud est attesté notamment par frère André, gardien des frères mineurs de Berne.

(*Fontes rerum Bernensium*, t. II, p. 565-566.)

12.

Juillet 1266

Lettre d'acquisition de la métralie ¹ de Puidoux par Jean, évêque de Lausanne. Sceaux de frère Jean, gardien de l'ordre des frères mineurs de Lausanne, et de Guillaume ², sous-chantre de Lausanne.

(A.C.V., A c I, *Répertoire des archives de l'évêché* dressé en 1394, fol. CXVII v^o. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 58.)

¹ Ressort du métral, qui est un administrateur fiscal et judiciaire. Cf. E. MOTTAZ, *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, article *métral*.

² Guillaume Bonel.

13.

Mai 1268

Pierre Humbert donne aux frères mineurs de Lausanne « pour édifier leur église » tous leurs (*sic*) chesaux, droits et possessions au-dedans de la porte du Chêne ¹. Limites : devant, le chemin et la rue commune par où l'on va du Mazel ² à Montbenon ; derrière, le Flon ³ ; d'un côté la muraille de la ville, de l'autre côté la maison de *Bono Porchi* du Mazel ⁴. Il cède en outre tout ce qui lui est dû par Guillaume de Corbières, chevalier ⁵.

(Original perdu. Résumé français aux A.V.L., Inventaires des cures (cote : A 15), p. 317. Inédit.)

Ce document prouve notamment qu'il existait déjà une communication directe entre le Bourg et le Grand-Chêne, contrairement à ce qu'on a prétendu ; cf. REYMOND, *Origines de l'organisation*, p. 68.)

¹ Ou porte Saint-François. Sur l'identification des lieux, cf. aussi plus haut, p. 55 et plan I.

² La boucherie.

³ Rue Centrale.

⁴ Probablement voisine du Mazel ou marché.

⁵ Probablement Guillaume IV.

14. (Extrait)

7 mai 1268

Dans son testament, Pierre de Savoie lègue 20 livres à l'église de la Bienheureuse Marie de Lausanne ¹, 30 livres aux frères prêcheurs ² et 20 livres aux frères mineurs de cette ville.

(L. WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite, Graf von Savoyen*, 1858, t. IV, p. 432.)

¹ La cathédrale de Lausanne.

² Les dominicains de la Madeleine.

15.

Lausanne, en mai 1269

Jean, évêque de Lausanne, déclare que Losenette ¹, femme de Guillaume dit *Rufi* ², citoyen de Lausanne, fait une donation entre vifs au couvent et à la maison des frères mineurs de Lausanne pour le repos de son âme, de celle de son père, feu Nicolas dit Meignet, de sa mère Jordane et de tous ses ancêtres. L'objet de cette donation est une vigne située dans le territoire de Montagny ³, avec un pressoir et tous les droits qui y sont rattachés, entre la vigne d'Etienne dit Friant, citoyen de Lausanne, celle de Humbert dit des Echelettes, celle de Guillaume d'Aran et la route allant de Montagny à Aran. Sont exceptées les redevances suivantes : 2 setiers ⁴ de vin dus chaque année à l'évêque de Lausanne ; 12 deniers de cens à verser à la Toussaint ⁵ au prieur de Lutry ⁶ ; 2 sous de cens à verser à Noël à Nicolas, chevalier de Lutry, dit *Maior*. — Sceau annoncé de l'évêque (tombé).

(A.V.L., Répertoire Poncer, testaments 1. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 61. Cette donation, la première qui ait pour objet une terre éloignée, entraîna un conflit entre les frères mineurs et le chapitre, cf. document 23. — Une vigne voisine de celle-là est citée dans un document de 1261 avec d'autres noms connus : Humbert des Echelettes, Pierre Dapifer, etc. ; cf. GUMY, n° 536.)

¹ Cf. doc. 23.

² *Rufi*, ou Roux. Il s'agit peut-être de la même famille que l'on trouve aussi à Genève et en Savoie. Cf. *Dictionnaire hist. et biogr. de la Suisse*, art. *Ruffi*, *Ruffy*.

³ Montagny, Aran et la route qui les relie se voient encore sur une carte moderne, au-dessus de Villette (échelle 1 : 25 000).

⁴ Un setier vaut environ 50 litres.

⁵ 1^{er} novembre.

⁶ Du prieuré de bénédictins de Lutry.

16. (Extrait) 22 mai 1269
Rodolphe des Monts, chanoine de Lausanne, lègue aux frères mineurs 40 sous.

(A.C.V., C V a 121. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 60.)

17. (Extrait) 7 février 1270
Nicolas Richard, frère de Pierre d'Etroubles, évêque d'Aoste, teste en faveur de ses neveux Jacques, chanoine de Lausanne¹, et Aymon. Il fait aussi des legs à la cathédrale de Lausanne et au couvent des frères mineurs de Lausanne.

(Original aux archives de l'évêché d'Aoste. Résumé français dans J. A. DUC, *Histoire de l'église d'Aoste*, 1907, t. II, p. 404-405.)

¹ Jacques d'Etroubles.

18. (Extrait) 27 octobre 1270
Girard de Penthérez, prêtre et chanoine de la cathédrale, lègue aux frères mineurs de Lausanne une somme de 6 livres et au lecteur des frères mineurs 20 sous. Autres legs en faveur des nonnes de Fribourg¹ et de l'hôpital de Fribourg².

(A.C.V., C V a 133. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 59.)

¹ Les nonnes de la Maigrauge.

² L'actuel hôpital des Bourgeois de Fribourg.

19. (Extrait) 21 juillet 1272
Testament de Pierre de Chalon (*de Gabilone*) dit *Boverius*¹. Il élit sépulture dans l'église des frères mineurs de Lausanne, auxquels il lègue 100 livres pour la *fabrica*² de la dite église. — Par vidimus de l'official de Besançon, du 6 juin 1277, reproduit lui-même dans un vidimus de l'official de Lausanne, du 7 août 1299. — Le sceau de l'official de Lausanne est tombé.

(A.C.V., C VI g 6. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 60.)

¹ Dans le manuscrit, je lis *Boverius* et *Bonerius*. L'inventaire moderne des A.C.V. interprète *Bouvier*. Reymond croit que Pierre était le fils du comte Jean de Bourgogne. Sur quoi se fonde-t-il?

² Le fonds d'entretien de ce bâtiment.

20. (Extrait)

Mai 1273

Testament de l'évêque Jean de Cossonay, scellé par lui-même, par le prieur des frères prêcheurs de Lausanne et par le gardien des frères mineurs de cette ville ¹. Par vidimus de l'official de Lausanne ², du 15 mars 1304.

(A.C.V., C IV 96. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 58.)

¹ On ignore leur nom.

² On ignore son nom.

21. (Extrait)

11 mars 1275 ¹

Henri de Fruence, doyen de Lausanne, lègue aux frères mineurs de Lausanne 20 sous pour faire un repas, de même aux frères prêcheurs de Lausanne. Il lègue 20 sous à l'hôpital de Fribourg ².

(A.C.V., C V a 155. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 60.)

¹ 2^e férie après Reminiscere, 1274 (style de l'Annonciation).

² L'actuel hôpital des Bourgeois de Fribourg.

22. (Extrait)

Janvier 1278

Legs en faveur des frères mineurs dans le testament de Pierre du Bourg, clerc, curé de Saint-Saphorin. L'un des exécuteurs testamentaires est le gardien des frères mineurs ¹.

(A.C.V., C VI j 65. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 60.)

¹ C'était peut-être Amédée de Vétraz.

23. (Extrait)

Lausanne, en mai 1280

Une querelle s'est élevée entre le chapitre de Lausanne et les frères mineurs de cette ville. Le chapitre revendique notamment un quart de la vigne ¹ donnée aux frères mineurs par Losenette ², veuve de Guillaume *Rufi*, ceci en vertu d'un accord conclu jadis ³ sur les legs faits aux frères mineurs par ceux qui, bien que rattachés aux paroisses lausannoises relevant du chapitre, désirent être enterrés au couvent des frères mineurs. Il réclame en outre 6 sous de cens pour certains chevaux de son domaine dans lesquels les frères mineurs ont construit une église ou une maison ou planté un jardin. Les frères mineurs répliquent que la dite vigne a fait l'objet d'une donation entre vifs, non d'un legs. — Par sentence de l'évêque Guillaume ⁴, le chapitre renonce à toutes

ses revendications, mais pourra percevoir chaque année un muid⁵ de vin de la dite vigne.

Sceaux de l'évêque et du chapitre (endommagés) et des frères mineurs (entier).

(A.C.V., C VI g 9. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 52, 61 ; REYMOND, *L'église Saint-François*, 1906.)

¹ Cf. document 15.

² Losenette ou Léonette de *Montez*. Ce nom est peut-être identique à celui de *Monthey* (Valais) ou de la famille de *Montet* originaire de Corsier et Jongny.

³ Le texte de cet accord est inconnu.

⁴ Guillaume de Champvent.

⁵ Environ 610 litres.

24.

1^{er} juin 1281

Le Chapitre de la province de Haute-Allemagne de l'ordre des frères mineurs se réunit à Fribourg.

(FLEURY, p. 30.)

25. (Extrait)

4 novembre 1284

Legs de Jacques, vidomme d'Anniviers, aux frères mineurs de Lausanne.

(GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, t. II, p. 325, dans *M.D.R.*, t. XXX, 1876.)

26. (Extrait)

5 avril 1289

Dans son testament, Bourcard *Mastini*¹, chanoine de Lausanne, lègue : aux frères prêcheurs, 10 livres pour construire une infirmerie et 60 sous pour faire trois repas ; aux frères mineurs, 10 livres pour l'*opus*² de leur église et 40 sous pour faire trois repas ; à frère Parisius, des frères mineurs, 20 sous ; à frère Ulrich *Mastini*, des frères mineurs, neveu du testateur, 100 sous et un vêtement de son ordre ; en outre, à chaque frère mineur du couvent de Lausanne, un *tricenarium*³. Bourcard lègue encore 30 livres à l'hôpital de Fribourg⁴ et 100 sous aux nonnes de Fribourg⁵. Les exécuteurs testamentaires devront agir selon les conseils de Pierre *Dorer*, frère prêcheur, et d'Ulrich *Mastini*, frère mineur.

(A.C.V., C V a 237. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 63, et document 27 ci-dessous.)

¹ Semble être l'orthographe originale du nom de famille *Mastin*.

² Œuvre ou fabrique. Cf. document 19.

³ Semble désigner un cens de 30 deniers ou un droit sur les offrandes 30 jours après un décès. Cf. A.C.V., MILLIoud, *Notes de philologie*, art. *tricenarium*.

⁴ L'actuel hôpital des Bourgeois de Fribourg.

⁵ Les nonnes de la Maigrauge.

27. (Extrait) 29 juillet 1290

Codicille du testament ¹ de Bourcard *Mastini*, chanoine de Lausanne et doyen d'Avenches. Il ajoute en faveur des frères prêcheurs de Lausanne 30 livres pour commencer leur cloître, et en faveur des frères mineurs 10 livres. Il donne 40 sous aux frères mineurs de Fribourg ². Tout ce qu'il possède dans la maison des frères prêcheurs devra être distribué ou vendu par Ulrich *Mastini*, frère mineur, et Pierre *Dorer*, frère prêcheur, pour orner les églises du diocèse, réparer les ponts et les routes, et pour les pauvres. — Parmi les témoins, frère Jean de Saint-Maurice, de l'ordre des frères mineurs de Lausanne.

(A.C.V., C V a 242.)

¹ Cf. document 26.

² C'est une des plus anciennes mentions de ce couvent.

23. (Extrait) 27 octobre 1293

Girald de Cheseaux, donzel, reconnaît avoir reçu des frères mineurs de Lausanne 100 sous pour la réparation du mur de sa maison ¹ située à Lausanne, à la rue du Chêne (*in vico de Quercu*), à côté de la porte dite du Chêne, entre le rempart, d'un côté, et le cimetière des frères mineurs, de l'autre. Il n'ouvrira pas dans ce mur des fenêtres donnant sur le cimetière et les maisons des frères. Ceux-ci, en revanche, entretiendront le canal ² des latrines qui se trouvent à l'angle du jardin de Girald contigu au jardin des frères. — Sceau de la curie de Lausanne ³ (manque).

(A.V.L., Saint-François 3. Cf. REYMOND, *Cordeliers*, p. 57.)

¹ Sur les lieux cités ici, cf. ci-dessus, p. 57, et plan II.

² Ce canal aboutissait peut-être à celui qui descendait le Petit-Chêne (cf. A.C.V., Plan Pierre Rebeur, p. 27).

³ Le tribunal de l'évêque.

29. (Extrait) Juillet 1298

Agnès ¹, veuve de noble Ulrich de Vuippens ², lègue aux frères mineurs de Fribourg 30 sous, à ceux de Berne 20, à ceux de Lausanne 40 sous.

(FLEURY, p. 12. Le testament est publié en français dans *Mémorial de Fribourg*, t. II, p. 69 ss.)

¹ De Grandson.

² Ulrich I^{er}, sire de Vuippens.